

## Observations du 23 au 24 février 2023

1)

Madame la commissaire enquêtrice,

Je vous informe de l'**avis défavorable** que je donne à ce projet de parc photovoltaïque sur la commune d'Oradour sur Vayres.

Cet avis est donné, en premier lieu, compte tenu du peu d'informations données par la commune et la communauté de communes Ouest Limousin.

Je suis habitante du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, dans la communauté de communes Ouest Limousin et j'ai été avisée de cette enquête publique dernièrement, pratiquement à son terme (par d'autres biais que celui des instances légales)

Je déplore le manque de transparence au sujet de ce projet d'un point de vue publicitaire. Dans quel but ? (je remarque que les premières contributions par mail sont datées du 5 février alors que l'enquête a débuté le 23 janvier, c'est sans doute un des signes de ce manque de publicité ?)

Par ailleurs, après avoir consulté le dossier et les différentes contributions, je rejoins la majorité des observations sur les sujets suivants :

Ce projet est un désastre.

- désastre touristique : je suis hébergeuse touristique et j'ai le retour des mes hôtes sur la beauté de nos paysages, les vues magnifiques au détour des vallons, la préservation de notre campagne, les jolies pâtures, l'absence de nuisances, la présence de gibier, d'oiseaux, de plantes etc ...
- désastre écologique. Compte tenu du déficit actuel de la France en matière de souveraineté alimentaire, recouvrir des terres agricoles au rendement calorifique 11 fois supérieur à celui prévu en remplacement est criminel.
- désastre économique : l'augmentation de la pression sur les terres agricoles alentour
- désastre agricole, puisque le projet d'implanter un jeune agriculteur en élevage ovin ne tient pas (température sous les panneaux, pas d'herbe à brouter)
- désastre paysager, puisque le point de vue remarquable qui existe sur ce lieu donnera désormais sur une clôture et un champ de panneaux. Un hameau est situé à proximité du projet. J'ai lu les observations des habitants qui seront pénalisés lourdement sur leur projet personnel touristique (et "dieu" sait que nous avons besoin de cette attractivité touristique et de nouveaux gîtes pour donner ce message que notre territoire vaut le coup d'être visité !)

Je rejoins la majorité des observations déjà transmises, aussi sur le fait qu'il faudrait utiliser les sols déjà artificialisés ou les toitures de bâtiments pour les projets photovoltaïque (par exemple, pourquoi ne pas couvrir les toits des bâtiments de "la monnerie" à Oradour sur Vayres)

Encore une fois, nos petites campagnes sont sacrifiées pour des enjeux purement économiques !

J'aime ce territoire où je me suis installée après 50 ans d'une vie parisienne sujette à de fortes nuisances et au manque de verdure et de possibilités de se nourrir "local".

Aujourd'hui je vis une vie rêvée, avec la possibilité de vivre de nos bons produits locaux, avec le plaisir de voir s'installer des jeunes agriculteurs, maraîchers, apiculteurs qui aiment leur terre et la protègent.

Arrêtons le massacre !

Je tiens à préciser que je ne suis pas contre les énergies renouvelables, mais à condition que ces projets ne se fassent pas au détriment du bon sens et de la préservation de nos pratiques déjà écologiques et respectueuses de notre environnement.

Véronique, habitante de la CCOL

2)

à l'attention du commissaire enquêteur,

Madame, Monsieur,

j'émet un avis défavorable sur le projet de parc photovoltaïque à Oradour sur Vayres pour les raisons suivantes :

Je déplore le manque de concertation préalable entre collectivités, associations, et habitants en amont de ce projet.

Je déplore que le prestataire soit un entrepreneur-spéculateur, étranger à la région, ignorant des particularités locales, pour un projet qui impacterait fortement un petit village tel que Oradour sur Vayres.

Je déplore que ce parc occupe des surfaces agricoles et donc nourricières alors qu'il existe bien d'autres lieux déjà artificialisés où implanter des panneaux solaires.

Bien cordialement

Vincent Mayoux

3)

Madame, Monsieur

Habitante du village du caillou blanc commune de Vayres avec une vue sur le projet du parc photovoltaïque depuis ma maison qui aujourd'hui est magnifique et demain je verrai un champ noir !!!

Qu'elles vont être les répercussions niveau immobilier ? Ma maison si je veux la vendre va perdre de sa valeur c'est pour cela que je suis contre ce projet énorme.. Je pense qu'il y a d'autres endroits pour produire de l'électricité comme le toit des bâtiments public mais pas sur une terre agricole!!! Pour faire valoir ce que de droit

Mme Besse Sandrine

4)

Madame la commissaire,

Propriétaire d'un gîte à Oradour sur Vayres et en tant qu'ancien Président des gîtes de France de Haute-Vienne (de 2011 à 2017), **je tiens à renouveler mon opposition à ce projet de centrale solaire des Brégères en raison de son impact négatif sur l'activité touristique du territoire.**

Vous m'avez reçu le 17 Février 2023 dans le cadre de votre mission d'enquête publique. Je souhaite ici préciser et compléter les observations que je vous ai faites oralement

Le 15 Juin 2017, la communauté de communes Ouest Limousin a voté à l'unanimité en faveur d'un **contrat de ruralité** avec l'Etat.

Selon les conclusions et les termes de ce contrat :

- *« le paysage est l'atout principal du territoire »*
- *« sauvegarder le bocage en tant que paysage caractéristique de sa région »*
- *« ainsi il est primordial pour cette intercommunalité de renforcer la dynamique économique locale notamment touristique et l'attractivité de son cadre de vie »*

la Communauté de Communes se devait donc de s'engager dans une politique de développement touristique.

Le 29 Septembre 2022 la Communauté de communes a pourtant voté (avec 3 voix seulement de majorité et à la faveur de 4 bulletins blancs et 3 absences) un avis favorable pour un projet de centrale solaire au sol dont les conséquences ne peuvent être que négatives en termes d'attractivité et d'activité économique.

Non seulement elle renie ainsi son engagement envers l'Etat, mais elle fait une grave erreur d'évaluation et plombe le devenir touristique du territoire pour 30 ans.

En effet, depuis les récents évènements sanitaires, la crise de l'énergie, le coût des transports, la canicule et la cohue insupportable l'été en bord de mer, etc., les destinations **rurales** (gîtes, chambres d'hôtes, campings) également moins coûteuses, connaissent un très fort regain d'attractivité auprès de la clientèle française comme européenne.

Le besoin d'authenticité, de contact avec la nature est devenu une tendance de fond.

A cet égard, les études d'impact, comme le rapport de la MRAE, ont totalement passé sous silence plusieurs conséquences majeures sur l'activité de la région concernée par le projet. (la MRAE écrit page 7 « *Concernant le voisinage, l'analyse ne met pas en évidence de problématique particulière* »)

Les omissions sont pourtant multiples :

**A) 5 Gîtes sont à proximité immédiate (entre 200 et 300m) du projet de centrale solaire**

- o Les Palennes 3 petits gîtes (chacun de 2 à 4 personnes) accueillant essentiellement des touristes britanniques et belges (**ces gîtes pourront accueillir entre 500 à 800 nuitées par an**)
- o Les Petites Brégères un gîte de grande capacité 12 à 15 personnes largement subventionné à sa création par la Région et le Département. Cet hébergement fait chaque année **entre 1400 et 2000 nuitées**
- o 1 Gîte en rénovation à Vayres à La Treille pour accueillir des britanniques
- o Une chambre d'hôtes est en projet aux Brégères

Quand on sait que chaque touriste, entre l'hébergement, la nourriture, les activités sportives ou culturelles etc. dépense sur le territoire en moyenne plus de 55€ par jour et si l'on ajoute les dépenses d'entretien et de rénovation de ces hébergements on mesure l'impact économique et sur l'emploi local mis en jeu par ce projet de centrale solaire.

Avant de réserver un séjour, l'expérience montre qu'un touriste télécharge l'image vue du ciel de l'hébergement (google maps) pour vérifier la présence d'éventuelles nuisances à proximité. A l'évidence la découverte de l'énorme tache que constituera cette « usine solaire » de dizaines de milliers de panneaux l'incitera à réserver ailleurs. On vient en vacances pour être dans la nature, pas pour être à côté d'une usine. Grâce à l'extrême viralité des commentaires sur les réseaux d'internet, **c'est toute la destination Haute-Vienne qui risque d'en payer le prix.**

- B) **Au niveau patrimonial**, le hameau des Brégères est le plus remarquable d'Oradour sur Vayres. Il comprend 3 maisons du dix-huitième et la maison dix-septième d'un collecteur des impôts de l'ancien régime. Toutes restaurées.

J'ai été en mesure de vous présenter le 17 Février, Madame la commissaire, une courte video qui montre le caractère exceptionnel de ce lieu.

**5 résidences secondaires aux Brégères y ont été acquises récemment et rénovées par des britanniques** séduits par les paysages et le cadre préservé, soit la moitié des habitations de ce hameau.

Ce patrimoine immobilier va souffrir une **dépréciation importante** du fait de la présence de ces panneaux. De quoi dissuader ces nouveaux arrivants venus d'ailleurs qui pourtant font tellement bien revivre les villages de la communauté de communes.

Les conseillers communautaires auraient été bien avisés de relire encore les attendus du « contrat de ruralité » cité plus haut qui analysait :

*« La venue des britanniques et des retraités en quête de nature a participé activement au regain migratoire qui a permis de stabiliser la population du territoire »*

En l'occurrence si le projet de centrale voyait le jour, l'effet sur ces communautés de nouveaux arrivants risquerait d'être délétère, Les réseaux sociaux vont se charger de répandre la nouvelle à toute vitesse au sein de la communauté britannique et leur impact affectera sans doute l'attractivité de tout le Département.

**C) Le projet photovoltaïque des Brégères va à l'encontre de l'axe majeur de la communication de Haute-Vienne Tourisme et de SPL « Terres de Limousin » :**

**« une nature préservée »**

dans un courrier du 25/02/2021 Stéphane Veyriras, ex-Président de Haute-Vienne Tourisme: *« ces projets de centrales solaires ....tous auront certainement un impact négatif sur l'attractivité touristique qu'il nous convient de protéger »*

Là encore, les études d'impact ont « oublié » de relever

- o Que ce projet se situe au cœur des routes, voies et chemins autour de la **Route Richard Cœur de Lion** qui figure aux premières places de l'argumentaire touristique du Département.
- o Que Le chemin de randonnée classé de **la Serpentine** traverse « la Treille de Vayres ». Depuis ce hameau, comme depuis la route de Rochechouart, en face d'un mur de panneaux (de 50 mètres de dénivelé de haut en bas) on aura une vue *« imprenable sur le parc photovoltaïque »*. Impossible de le camoufler en hauteur derrière les « haies » promises par le porteur du projet. (notamment l'hiver quand les arbustes perdent leurs feuilles)
- o Que de nombreux points de vue en altitude, même éloignés (par exemple entre la place du marché et l'éco-point à Vayres, les Tuilières, Chez Blancher à Oradour) auront une **vue directe sur le site**
  - o Que Le chemin de randonnée classé **des 3 Rivières** à Oradour longe et traverse le projet de panneaux. Je rappelle que **la randonnée** représente également un point très fort dans la mise en avant de notre territoire.
- o Qu'avec ce projet nous nous trouverions, au sein du **Parc Périgord Limousin**, en contradiction avec les objectifs de découverte et de protection de la nature affichés par ce dernier alors que tous ses efforts commencent à peine à porter leurs fruits pour en faire un atout majeur de notre attractivité

**En résumé, l'impact de ce projet de parc photovoltaïque sur l'activité touristique n'a pas du tout été analysé.**

**Le projet n'est pas cohérent avec la volonté affichée des collectivités locales de développer un « tourisme vert » proche de la nature, et sa mise en œuvre risque de générer des pertes économiques importantes chez les opérateurs du tourisme bien au-delà du seul site des Brégères.**

**J'ai donc un avis défavorable**

Antoine Codet-Boisse

les Petites Brégères

87150 Oradour sur Vayres

Le 22/02/2023

### Annexe

**sélection d'avis clients parmi une centaine d'avis validés par les Gîtes de France de Haute-Vienne dans le gîte 87G7370 à Oradour sur Vayres**

Séjour du 8/08 au 15/08 2020	« Gîte bucolique et calme. Coucher de soleil Classe A »
Séjour du 11/07 au 25/07. 2020	"You are completely isolated from the rest of the world (apart from beautiful and peaceful cows in the field next to the house) . There are also plenty of great walks to do in the immediate area (so great in a COVID world) but there's also lots of touristic activities in vicinity"
Séjour du 20/07 au 27/07 2019	"Magnifique gîte en campagne"
Séjour du 25/10 au 1/11 2018	« Propriétaires discrets mais pleins de gentilles attentions dans un très beau coin du Limousin ou la nature est encore bien préservée »
Séjour du 8/09 au 22/09 2018	« un petit coin de paradis »
Séjour du 18/05 au 21/05 2018	« le cadre est magnifique »
Séjour du 14/04 au 21/04 2018	« environnement superbe. Une petite bulle de tranquillité »
Séjour du 19/08 au 26/08 2017	« c'est un séjour en « pleine nature », des soleils couchants magnifiques offerts à notre vue »
Séjour du 1/07 au 15/07 2017	« l'endroit est aussi charmant, et c'est un bon point de départ pour visiter la région »

Séjour du 14/04 au 17/04 2017	« environnement calme et champêtre »
Séjour du 11/11 au 13/11 2016	« un petit mot sur l'emplacement, c'est beau ! très beau. On a pu faire de belles ballades »
Séjour du 10/09 au 17/09 2016	« the house is situated in beautiful countryside with wonderful walks”
Séjour du 3/09 au 10/09 2016	“ cette jolie région Limousin »
Séjour du 27/08 au 3/09 2016	« site naturel, rural et calme »
Séjour du 30/07 au 6/08 2016	« amoureux de la nature et passionnés de la randonnée trouvent leur bonheur dans cette région calme et reposante »
Séjour du 5/05 au 8/05 2016	« week end bucolique »
Séjour du 24/10 au 31/10 2015	« le cadre aspire à la tranquillité et à la détente »

5)

Bonjour,

nous ne souhaitons pas cette installation bien trop près de chez nous car des que nous serons au jardin nous serons face aux panneaux nous ne verrons plus le vert de la campagne.

nous craignons les émissions d ondes et les vibrations diverses.

que se passerait il pour mon mari opere du coeur et porteur d un pacemaker?

recevez nos salutations les plus respectueuses.

mr et mme Michel jp et bernadette

6)

A l'attention du commissaire enquêteur,

Monsieur,

Je vous écris afin de participer à l'Enquête publique relative au projet de parc photovoltaïque sur les communes d'Oradour sur Vayres et Vayres.

Il est important que ce projet ne voit pas le jour, et cela pour plusieurs raisons :

1) Il a reçu un avis négatif dans les instances agricoles où il a été présenté, et cela de la part de l'ensemble de la profession. Autoriser ce projet, serait nier l'importance de la représentation agricole professionnelle représentative et l'engagement des personnes qui y participent activement.

2) Il représenterait un pied dans la porte pour l'émergence d'autres projets de ce type sur notre territoire, artificialisant toujours plus de terres agricoles alors que les surfaces de toits agricoles et non agricoles pourraient accueillir ces panneaux photovoltaïques. A l'heure où les enjeux de souveraineté alimentaire font la une des journaux télévisés, il n'est pas concevable que des terres agricoles perdent leur vocation alimentaire.

3) Dire que les installations de panneaux photovoltaïques sont réversibles est un mensonge, autant que de dire qu'une agriculture est possible sous ces derniers. Imaginez des centaines de mètres linéaires de câbles enterrés ne seront jamais retirés du sol, conduisant à une pollution durable de ces champs (actuellement cultivés en agriculture biologique).

4) Le paysage serait transformé et même détruit, conduisant à une perte d'identité pour le territoire et les habitants des hameaux voisins de ce projet. L'ensemble des institutions publiques de Haute-Vienne ne cessent de mettre en avant la campagne, la fierté de ses agriculteurs, les vaches limousines paturant dans les prairies entourées de haies, elles ne peuvent donc pas décemment accepter le développement de tels projets.

5) Les arguments financiers court-termistes avancés par certains soutiens du projet, non aucune valeur au regard de ce qui sera perdu pour la commune avec le départ des habitants des hameaux voisins du projet, la destruction du paysage, le climat délétère qui se sera installé et la perte économique du fait de l'arrêt des fermes voisines.

Enfin, j'ajouterai l'arrêt pur et simple du projet relève de d'une question d'intérêt général et c'est donc les actuels habitants et futurs habitants qui doivent pouvoir choisir où non de l'implantation d'un tel projet chez eux. La collectivité doit primer sur l'intérêt individuel d'une seule personne dans ce projet.

Je reste à votre disposition,

Veuillez croire Monsieur le Commissaire enquêteur en l'assurance de ma considération la meilleure.

--

Martin Métayer

7)

À l'Attention de Madame, Monsieur le Commissaire enquêteur,

Il y a suffisamment de toitures pour installer des panneaux photovoltaïques, l'écologie vue par la finance et les lobbies, ça suffit !

Installer un champ photovoltaïque sur des terres agricoles et bio, terres agricoles qui devraient garder leurs fonctions avant tout nourricières, c'est d'une aberration sans nom.

Il faudrait que vous ayez des comptes à rendre aux générations futures....

Nathalie Tarnaud.

8)

Bonjour,

je suis agricultrice et je m'oppose à ce type de projet : les centrales photovoltaïques au sol sont une erreur.

Comment peut-on envisager de supprimer des terres agricoles, qui ont pour but de nourrir l'être humain, au profit d'une centrale produisant de l'électricité?

Si nous faisons une hiérarchie des besoins des êtres humains, lequel arrive au sommet? Se nourrir? Se chauffer? Se déplacer? Surfer sur le net??

Ce type de projet pose la question de la rémunération des personnes qui produisent de l'alimentation.

Quand un agriculteur gagne plus d'argent à accueillir des centrales sur ses terres, qu'à produire de la nourriture, ne serait-il pas pertinent de remettre en cause ce système agricole?

En espérant que votre décision sera guidée par le bon sens.

Cordialement

Estelle Fouchet

9)

Madame la commissaire enquêtrice Enquête publique - parc photovoltaïque Oradour-sur-Vayres

Objet : Enquête publique - parc photovoltaïque au sol sur la commune d'Oradour-sur-Vayres

Madame la Commissaire,

Ce projet de parc photovoltaïque va contribuer au détournement de plus de 40 hectares de terre agricole de leur fonction nourricière.

Un rapport de l'ADEME de 2021 s'est intéressée à la surface nécessaire pour produire l'alimentation de la population française. L'agence estime ainsi que la production annuelle de nourriture pour un Français moyen mangeant de la viande une fois par jour est de 4800 m<sup>2</sup> par an. Il s'agit de l'empreinte sol, un indicateur qui prend en compte la surface agricole nécessaire pour produire la nourriture d'une personne, les émissions de gaz à effet de serre, les importations de nourritures ou de produits nécessaires à l'agriculture et l'élevage ainsi que sa consommation d'énergie.

La France dispose d'une surface agricole utile (SAU) de 28,7 millions d'hectares et de 67,75 millions d'habitants. Il suffit de faire le calcul pour savoir si la SAU est suffisante pour nourrir les Français.

Calcul : la SAU 28,7/ SAU par habitant 0,48 = 59,79 millions d'habitants.

On s'aperçoit que chaque mètre carré préservé de l'artificialisation est une nécessité absolue, sauf à être dépendant d'importation massive de nourriture.

La question de la surface consacrée à l'agriculture s'avère importante puisque le gain de terres agricoles s'opère souvent au détriment des milieux naturels dont les forêts qui sont à la fois des puits de carbones et des écosystèmes riches en biodiversité.

Autre point, en France toujours selon un rapport de l'ADEME datant de 2022, il y a plus de 450 000 hectares déjà artificialisés propices à l'accueil de panneaux photovoltaïque au sol. Ce n'est pas la peine d'en artificialisé plus !

Remise en état après exploitation au bout de 25 à 30 ans. Des pieux sont enfoncés à une profondeur allant de 1,5 à 5 mètres de profondeur. Qu'en sera-t-il de tous ces pieux, seront-ils enlevés ou simplement araser ?

C'est une partie des raisons pour lesquelles je suis contre ce projet

Veillez mes salutations distinguées.

10)

A l'attention du Commissaire Enquêteur,

Bonsoir,

Paysan en Agriculture Biologique sur la commune de Les CARS, **membre de la CDPENAF**, je m'oppose formellement à ce que les terrains situés sur la commune d'Oradour-sur-Vayres accueillent un projet de centrale photovoltaïque. Si nous acceptons ce projet, alors nous nous rangeons derrière les spéculateurs. En effet, l'entreprise ne peut porter ce projet que par le hasard d'une non mise à jour du PLU, le projet initial qui avait permis la modification, c'est à dire la création d'un golf, ayant avorté, c'est ce vide qui offre la possibilité de réalisation. Ainsi, nous offririons à des entreprises très peu scrupuleuses, la Terre, qui doit d'abord servir à nourrir les populations. Or, sur ce projet, aucun candidat pour les activités ovines ou apicoles n'est connu ou même réel. Et tout permet de douter de la sincérité du projet.

De plus, mon opposition en **Comité ERC** se fondait sur le fait que ce parc PHV était réalisé sans l'aval des habitants proches du projet. Je n'ose imaginer la réaction personnelle de chacune des parties entrepreneurs du projet si un tel projet était réalisé sous leur fenêtre. Gâchant pour toujours la tranquillité visuelle offert par le charme du paysage haut-viennois.

Comme je le disais, **membre de la CDPENAF**, je me souviens très bien que le projet avait **reçu un avis défavorable** en Commission.

Pour finir, s'accaparer la terre agricole, comme le fait l'état, pour respecter les engagement de la COP 21 est intolérable. Profiter de la crise des vocations et du désespoir des Paysans pour ruiner l'avenir de nos territoires est une faute majeure. A ce jour, aucune mesure de transition digne de ce nom n'est mise en place, aucune mesure de réduction de la consommation électrique. Nous assistons à la démission des pouvoirs publics et des organisations agricoles. Plus rien n'est protégé des spéculateurs, même plus la terre, elle qui nourrit les populations.

Quelle tristesse.

Très Cordialement,

Julien ROUJOLLE

11)

à l'attention de Mme la Commissaire Enquêtrice

Je dépose un avis défavorable au projet de parc photovoltaïque sur la commune d'Oradour-sur-Vayres lieudit "les Hayes" et lieudit "Les Brégères".

Je suis CONTRE ce projet pour les raisons suivantes :

- les terres agricoles doivent rester des terres agricoles et servir à nourrir la population et non pas à faire l'objet de spéculations de la part de pseudo-agriculteurs qui ne sont en fait que des investisseurs.

Elles ne doivent pas non plus servir des intérêts spéculatifs privés, mais au contraire permettre l'installation de jeunes vrais agriculteurs et le retour de la vie dans nos campagnes à l'heure où la France parle de retrouver son autonomie alimentaire.

- la production d'énergie jusque là contrôlée et au service de l'intérêt général

ne doit pas être confiée à des groupes spéculatifs privés ni à des sociétés éphémères opportunistes utilisant les subventions européennes. Il s'agirait de protéger la souveraineté et l'indépendance de la France tout en permettant l'accessibilité de l'énergie au plus grand nombre.

- la préservation de notre patrimoine (hameaux préservés avec habitats anciens), de la faune, de la flore, de la ressource en eau serait totalement et définitivement impactée par ce projet s'il voyait le jour.

- les règles d'urbanisme doivent s'appliquer à tous et pas uniquement aux habitants du village qui sans aucun doute verraient d'un mauvais œil devoir payer une révision du PLU de la commune pour un projet privé.

- le projet n'apportera rien en terme d'économie locale et pour les locaux bien au contraire des études récentes sur l'implantation d'éoliennes et/ou de parcs solaires montrent que l'argent public est gaspillé sans retour sur investissement.

- l'immobilier sera déprécié, l'activité touristique impactée défavorablement et la qualité de vie réduite à néant.

- le projet s'est développé sans communication, avis et concertation préalable des citoyens y compris et surtout des riverains du projet.

Les panneaux photovoltaïques peuvent et doivent en priorité être implantés sur des zones déjà artificialisées (toitures d'immeubles, d'usines, de sites industriels, parkings, bâtiments agricoles...)

Christian Parvéry

12)  
Bonjour,

Je suis contre ce projet d'usine photovoltaïque qui serait réalisé à la place de terres agricoles.

Ce projet ne s'inscrit pas dans un plan local de réflexion sur les économies d'énergie et de production d'énergies alternatives. Ainsi la commune d'Oradour sur Vayres continue d'éclairer les rues et les hameaux toute la nuit...un bon exemple d'économie d'énergie et de respect de la faune locale !

De plus, les dernières constructions importantes de la même commune – salle des fêtes et maison médicale – n'ont pas intégré de panneaux photovoltaïques sur les toits– ni la dernière grande usine de la commune.

Ce projet contribuerait également à détruire des terres agricoles. Le dossier stipule que ces terres sont de mauvaise qualité alors que les agriculteurs riverains ont des terres de qualité (analyse à l'appui) : cultiver cinq années de suite du sarrasin sans aucun amendement tel que le propriétaire /spéculateur l'a fait contribue sûrement à appauvrir ses terres.

Ce projet a eu un développement très opaque pour les riverains. Jamais il n'a été possible de consulter le dossier ayant fait l'objet d'un vote au conseil municipal d'Oradour sur Vayres. Le seul élément disponible pour les riverains a été une information sur la surface du projet, information

donnée par le géomètre qui a borné le projet.

Ainsi, plusieurs articles dans différents journaux tels que La relève et La peste, Charlie Hebdo, le Canard Enchaîné, Libération ont mentionné l'opacité du déroulement de ce projet dans cette commune.

La parution des articles a obligé le porteur de projet à communiquer via des publipostages dont le contenu était truffé de mensonges (sur la production énergétique, sur le caractère français des panneaux, sur la distribution locale...), sur le caractère agricole, sur le caractère paysagé du projet.

Les techniciens du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin ont bien mis en évidence que le PLU ne permettait pas ce projet, que le mode de production agricole appauvrissait les terres et que la charte du PNR interdit ce type d'installation. Le PNR s'est prononcé contre ce projet.

Différentes instances indépendantes certes consultatives mais réunissant des experts ont émis des avis négatifs : CDPENAF, Commission départementale nature et Paysages, mission régionale d'Autorité environnementale Nouvelle Aquitaine. Pourquoi ne pas les entendre ?

Les élus de la commune et de la communauté de commune ont donné un avis favorable mais ont-ils eu des informations pertinentes via le porteur de projet (le dossier de l'association VODE montre l'existence de beaucoup de mensonges ou de greenwashing dans la communication de Corfu) car aucun expert n'a été invité à présenter un avis sur le projet avant les votes.

Ce projet se veut respectueux de l'environnement – il va empêcher la circulation de la faune locale (des lapins aux chevreuils en passant par les renards) – deux hectares de terres agricoles vont être transformés en voies de communication.

Il se veut également respectueux du paysage : il existe 60 mètres de dénivelé entre le bas et le sommet de ce projet. Il sera impossible de dissimuler ce projet visuellement par des haies comme mentionné dans le dossier. Il sera visible de très loin (depuis le bourg de Vayres et par 70 maisons de la vallée) car ce projet est situé sur le flanc de la vallée et non pas au fond de la vallée comme d'autres projets de ce type.

Respectueusement

Laurent Martin.

13)

Depuis 72 ans je viens aux Brégères en vacances en famille, gîtes, avec des amis. Très attachée à ce beau paysage, cette paix, ce vallonnement délicieux. Ces panneaux que l'on verra à 25 km à la ronde vont défigurer le paysage, assécher ces terres cultivées bio de surcroît ! C'est un non-sens écologique, un non-sens qui va mettre en péril ce beau développement touristique depuis 20 ans. 56 ha de terre massacrés où il fera 50° en été, sans compter les allées et venues pour l'entretien ! Bref, ce beau village des Brégères à l'unité architecturale remarquable du 18ème siècle, ce petit fleuron d'identité limousine va devenir un enfer de laideur, de chaleur, de sécheresse, à l'heure où l'eau va devenir de l'or rare ! Les panneaux solaires sur des mines, carrières, oui ! Pas sur des terres bio ! Comment détruire son patrimoine naturel, écologique, architectural, touristique à l'heure du réchauffement et de l'assèchement mortels de la planète, comment condamner nos enfants et petits-enfants à un environnement invivable, voilà la teneur de ce projet !

Florence Langevin

14)

Bonjour,

Je ne vois personnellement pas comment ce projet peut voir le jour compte tenu de ces éléments :

- Installer des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles va à l'encontre de toute logique actuelle. La France est en déficit alimentaire de plus de 20% et toutes les recommandations, même les plus récentes (loi ENR du 10 janvier 2023), vont dans le sens d'une protection des terres agricoles.
- Le porteur de projet continue de mentir sur les rendements énergétiques de cette installation. Il a été démontré dans un dossier à votre disposition que ces chiffres (65% des besoins de la Communauté de communes) tiennent plus de la fantaisie que de la réalité.
- Le porteur de projet soutient que l'activité agricole perdurera grâce à l'installation d'un jeune agriculteur en élevage ovin. A l'heure actuelle, aucun nom n'a été proposé officiellement pour y exercer, et pour cause... Le bilan prévisionnel n'arriverait à convaincre personne. 600 brebis sur 50 ha de terrain remplis de panneaux solaires, sans bâtiments (puisque les bâtiments soit disant prévus par la chambre d'agriculture seraient construits sur d'autres terrains agricoles à Vayres, dont la Maire de Vayres n'a eu aucun écho à l'heure actuelle), en comptant principalement sur les aides de l'Etat pour survivre... Cela engendrera un problème évident à la fois sanitaire et économique.
- Toujours par rapport à cette prétendue activité agricole, après calcul, le rendement calorique de l'activité d'élevage selon les chiffres avancés par la chambre d'agriculture sera 11 fois inférieur à celui d'une activité de culture de sarrasin bio comme c'est le cas aujourd'hui. Encore une fois, l'activité agricole est la grande perdante de cette transformation.
- Les autres grands perdants seront les acteurs du tourisme autour de ce parc. 5 gîtes vivent actuellement pleinement de leur activité en bordure de ce projet. Ils vantent sur leur site leur vue incroyable et leur cadre de vie en pleine nature. Le tourisme est la deuxième source de revenu du département. Il existe par ailleurs un pacte en Haute Vienne datant de 2011 pour préserver l'activité touristique, qui souligne notamment l'importance de préserver les sites comme celui-ci, qui se raréfient chaque année dû à la pression immobilière. Un point de vue remarquable existe d'ailleurs sur le PLU, à la sortie des Brégères, et celui-ci donnera alors directement sur une haie clôturée si le projet venait à se faire.
- Au niveau foncier, toutes les habitations alentour vont souffrir d'une dépréciation immobilière forte (on passe d'un cadre verdoyant et naturel à un champ de panneaux

solaires clôturé) Aucune compensation n'a été prévue à ce titre pour les riverains, ni aucun consentement ne leur a été demandé.

- La pression sur la faune locale, privée de 50 ha de lieu de vie, sera énorme pour les terrains alentour. De nombreux dégâts sont à prévoir sur les cultures, mais aussi sur la sécurité publique (accidents de la route dûs au déplacement de gibier notamment).
- A ce jour, la pétition en ligne atteint quasiment les 1500 signatures. Une pétition papier a aussi recueilli 86 signatures en une journée.
- Enfin, même Mme la Préfète Fabienne Balussou, lors de sa visite d'un autre projet photovoltaïque le 13 janvier 2023, a rappelé qu'il fallait prioriser les projets vertueux, qui ne portaient pas atteinte aux terres agricoles et souligne elle-même la chose suivante : "Pour limiter l'impact environnemental de ces projets, leur installation sur des sites déjà artificialisés doit être favorisée. À ce titre, le parc photovoltaïque du Martellet, implanté sur une ancienne carrière d'extraction de sable, s'inscrit pleinement dans cet objectif et constitue une expérience riche d'enseignements."

Je vous remercie par avance d'avoir pris en compte ces remarques, qui sont plus détaillées dans le dossier que l'association VODE, dont je suis le président, vous a remis, et j'espère que notre voix sera entendue par votre intermédiaire.

Bien à vous,

Denis Latour.

15)

Bonjour,

Par ce mail je vous fais part de mon soutien à la Confédération paysanne visant à exprimer également mon opposition au projet d'une implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques, prévue sur 40 ha de terres agricoles situées à Oradour-sur-Vayres et Vayres, en Haute-Vienne.

Pour rappel :

Une enquête publique est en cours..

La Confédération paysanne de Haute-Vienne a déjà par le passé exprimé son opposition spécifique à ce projet, tant publiquement qu'en CDPENAF par son représentant. Cette CDPENAF a d'ailleurs émis en 2021 un avis défavorable à l'implantation de ce parc photovoltaïque.

Merci de bien vouloir prendre en considération l'intérêt de mon opinion à ce sujet,

Veillez recevoir l'expression de mes salutations respectueuses,

Cordialement

Sylvain Barrot

16)

À l'attention du Commissaire enquêteur

Madame, monsieur le commissaire

Je fais suite à l'enquête publique concernant le parc photovoltaïque d'Oradour sur Vayres. Après avoir consulté le dossier, plusieurs choses me saute aux yeux et m'interroge.

Comment peut-on troquer des terres agricoles, et donc cultivables, pour une telle construction ? N'avons-nous rien appris de la crise COVID? La France n'est plus indépendante sur le plan alimentaire et là, nous allons supprimer des terres pour un parc qui ne correspond pas aux attentes.

En effet, l'entreprise avance qu'elle pourra fournir jusqu'à 60/70% du besoin électrique de la commune d'Oradour sur Vayres alors que le chiffre réel ne sera que de 40% au maximum.

N'avons-nous rien appris de la crise géopolitique en Europe de l'est et plus particulièrement en Ukraine?

Nous avons besoin d'une agriculture forte parce que le blé est le pétrole de demain en terme de besoin.

Aussi, je vous fait remonter l'anticipation de l'entreprise qui installera le parc photovoltaïque : avant même les accords, elle s'est permise d'arracher les arbres, d'enlever les haies sur les bords des chemins et sans autorisation préalable...

Comment peut-on mépriser à tel point les procédures et les lois?

Comment peut-on dénaturer le paysage naturel d'une région, sachant en plus que le parc régional a émis un avis défavorable !

Je vous prie d'agréer madame / monsieur, l'expression de sincères salutations

Broc Geoffrey

17)

Mesdames, Messieurs

La question de l'énergie est compliquée.

Je conçois les efforts fait par le propriétaire des terrains et l'entreprise Corfus Solaire. Mais à mon sens, l'objection la plus pertinente est le profit fait par le privé (location de terrain au-dessus du prix du marché) sur un produit de première nécessité (l'électricité) avec des fonds en partie public (subvention). Cette situation est injuste, dangereuse et pas acceptable pour une population souveraine.

Je me pose toujours la question sur la taille du projet malgré la réduction faite.

Ce projet serait plus intelligible :

- Si la collectivité était propriétaire des terrains, plusieurs solutions sont possibles (que je ne détaillerai pas ici) ...

- Si une vraie étude rationnelle (comme celle faites par M. Fischer) et produite de façon indépendante et mis à disposition de la population partant des consommations actuelles du territoire avec une marge de progression portant uniquement sur la période théorique d'ensoleillement peut être nécessaire pour déterminer la taille optimale du projet et non partir de la taille d'un terrain.
- Si une vraie politique de réduction de consommation de l'énergie n'est pas seulement annoncée mais mis en place (éclairage public et autres) (se rapporter à la commission d'enquête sur la souveraineté énergétique de la France commandée par le Gouvernement).

Je suis ouvert au débat constructif pour confronter mes humbles arguments sur ces points (car je n'ai pas eu à ma connaissance l'occasion de le faire).

Merci pour votre attention,

Cordialement, M. Jourdan  
Citoyen de France

18)  
Madame La Préfète,

Je vous fais part dans ce mail de mon avis défavorable concernant la mise en place d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Oradour-sur-Vayres.

Je rejoins ainsi les avis défavorables à ce projet :

A. Le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin voit depuis une dizaine d'années une augmentation des installations d'agriculteurs et de maraîchers. La conversion en parc photovoltaïque de terres agricoles ne va faire que rendre plus difficile l'accès au foncier de nouveaux agriculteurs. Je suis pour la priorisation des installations photovoltaïques sur les toits de bâtis déjà existants (granges, toits de bâtiments publics, entrepôts) ou encore, comme le conseille l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de mettre ces installations sur des parkings (ajout d'ombrières photovoltaïques) et zones délaissées. Dans le rapport *Évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques* publié par l'ADEME en avril 2019, la Haute-Vienne compte comme lieu favorables à l'accueil d'installations photovoltaïques 52 parkings et 63 zones délaissées c'est-à-dire des friches industrielles, commerciales ou encore des zones polluées empêchant d'autres activités. Au regard de cette étude de l'ADEME je ne peux que m'opposer à l'installation d'un parc photovoltaïque sur des terres agricoles à Oradour-sur-Vayres.

B. Le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin a émis un avis défavorable à ce projet avec pour argument principal le choix de terres agricoles pour ce projet et la proximité avec des habitations qui sont à moins de 200 mètres. L'artificialisation des sols est également un point important dans l'avis défavorable concernant ce projet (cette avis du PNR date du 18 mars 2021).

C. La Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a également émis un avis négatif sur le projet avec, une nouvelle fois, l'argument que le projet prive le territoire de terres ayant le potentiel d'accueillir des activités agricoles.

L'importance en superficie de la parcelle concernée (plus d'une quarantaine d'hectares) incite la CDPENAF à favoriser l'installation d'activités agricoles diversifiées, notamment le développement d'une activité de maraîchage rendue impossible si le projet photovoltaïque aboutit (voir l'avis du CDPENAF du 26 mai 2021).

Je comprends l'importance de la transition énergétique et le recours aux énergies renouvelables. Je suis moi-même convaincu que les panneaux solaires peuvent être un appui important pour les ressources en électricité d'un territoire.

Mais, les caractéristiques du projet porté par Corfu Solaire sur la commune d'Oradour-sur-Vayres, montrent que ce projet n'est pas abouti et peut même être qualifié de paradoxal puisque l'objectif d'efficacité écologique des panneaux est annulée par les conséquences écologiques négatives liées à une prise en compte incomplète du territoire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma haute considération.

Victor

19)  
Bonjour,

Il est aberrant de soustraire des terres agricoles à leur vocation première "nourrir la population". De nombreux porteurs de projet agricoles sont en recherche de foncier en Haute-Vienne. Ces hectares pourraient permettre de conforter une exploitation agricole ou d'installer un jeune. Pourquoi privilégier des projets qui ne créent ni emploi ni richesse locale. Il est surprenant d'investir sur une énergie avec une production plus faible l'hiver, alors que la consommation est plus forte. De plus ces projets sont des désastres environnementaux et les sociétés en font la promotion sont sans scrupules.

Gourlaouen Elsa

20)  
A l'attention du commissaire enquêteur,

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, je vous remercie de nous offrir cette possibilité de concertation dans le cadre de l'enquête d'utilité publique.

La dernière à laquelle j'ai participé concernait la LGV entre Toulouse et Bordeaux. Malgré un avis défavorable de la cours des comptes et de l'enquête d'utilité publique, à ma connaissance, ce projet était toujours maintenu...qu'il coûte 7 milliards de plus que prévu pour les 2 régions concernées et malgré les options de ré-aménagement de la ligne existante, ou celle de la ligne POLT pour un trajet plus direct ne semblent pas avoir convaincu les grands décideurs d'arrêter la fuite avant technologique.

Cette introduction me paraît nécessaire pour développer mon regard sur ce grand projet photovoltaïque.

J'habite aujourd'hui sur la commune de Les Cars (87) et ne suis donc pas directement impacté par ce projet.

Mais bien sûr indirectement, comme nous tous dès lors qu'il s'agit d'énergie et d'alimentation.

Je suis paysan (polyculture), bien conscient des difficultés économiques du monde agricole, de la difficulté de viabiliser nos fermes VS concurrence mondiale/grandes enseignes, et de la grande tentation de céder aux "miroirs du photovoltaïque et autres énergies renouvelables".

Je suis surpris de constater notre fuite en avant collective face aux enjeux à courts, moyens et longs termes.

Une énergie vient à manquer ou être trop polluante ? on la remplace par du "renouvelable" (qui vient de l'autre bout du monde (énergie grise qui pollue ailleurs que chez nous) et pour laquelle des milliers de tonnes de barils de pétrole seront nécessairement consommés pour la transformation/création des ces nouvelles technologies).

A aucun moment n'est remis en question le BESOIN. (Cf. association NEGAWATT).

Aujourd'hui de nombreux experts mondiaux alertent l'opinion sur le "green-washing" des technologies alternatives qui ne font qu'accélérer la situation sociale et écologique dans laquelle nous nous engouffrons, c'est à dire "le mur".

Parmi les éloquentes personnalité dans ce domaine, citons par exemple JANCOVICI qui a déjà été sollicité entre autre par le SENAT (disponible sur Youtube), et son excellente BD "Le monde s'en fin". Tout est dit il me semble.

C'est bien de terre agricole et de bras dont nous allons avoir besoin bien avant 2050. Et pas de photovoltaïque et smart-phones. Ce n'est pas l'augmentation des 40% de hausse alimentaire qui viennent d'être annoncés pour mars qui démentiront mes propos.

Quant au choix q'un "particulier" puisse disposer de ses terres comme il l'entend, à 8 milliards d'être humains, je crois que ce raisonnement n'ai plus soutenable.

>Je décide de traiter ma propre salade au glyphosate ? c'est l'ensemble de la nappe phréatique que je contamine à la 1er pluie, et toute la collectivité va payer pour mon choix.

>Je décide de construire ma piscine de 40 m3, et c'est toute la collectivité qui devra limiter sa consommation d'eau l'été pour mon plaisir personnel.

La terre est notre bien commun.

A l'heure où nous comprenons progressivement le danger de notre dépendance au reste du monde pour l'alimentation, au vent de panique qu'une "simple" crise à l'autre bout du monde entraine comme inflation, il est pure folie de rogner chaque jours plus encore notre terre agricole pour satisfaire nos besoins énergétiques grandissants.

"La cigalle se trouva bien dépourvue lorsque la bise fut venue " nous disait Jean de la Fontaine. Si je comprends l'enjeu géo-stratégique mondiale énergique et notre nécessaire indépendance, je pose une simple question, préférons nous mourir de faim ou manquer d'énergie pour charger nos smart-phone ?

Vous comprendrez que mon avis à ce projet est défavorable.

Vous remerciant à nouveau pour cette consultation, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations,

Stéphane MEDINA

21)

Madame la commissaire enquêtrice

Pour faire suite à ma déposition en mairie.

L'artificialisation des terres agricoles(50ha) est en complète contradiction avec les directives gouvernementales. Il existe suffisamment de toitures de bâtiments publics ou privés,carrière,parking,...(étude ADEME) pour poser des panneaux solaires . La vocation des terres agricoles est de nourrir et non produire de l'énergie.

Coté environnement, ce projet d'usine solaire entraine la dégradation du paysage, de la biodiversité(50ha clôturé à 2m de haut),des terres elles mêmes pendant 30 ans.

Quelques moutons, quelques ruches, quelques arbres ne sont présent que pour donner une belle image et non un véritable projet viable agricole.

Tourisme : La vue de ces 50ha de surface noire, et ce n'est pas quelques arbres ou haies plantés qui les cacheront, risque fortement de décourager les touristes et compromettre les projets de gites et chambre d'hôtes, comme c'est mon cas, sans compter l'impact visuel des 70 habitations alentours concernées.

Qui voudra se promener ou pique-niquer aux abords de ce champ, alors même que c'est notre paysage, un des attraits de notre région ??

Les avis défavorables du PNR de la CDPENAF, et CDNPS ainsi que les réserves de la MRAE nouvelle aquitaine, prennent en compte explicitement tous les éléments précités, il est judicieux de les étudier.

Il est bien triste de constater que les avis favorables de la COM-COM, de la chambre d'agriculture, de la mairie d'Oradour/vayres sont intéressés uniquement par le côté financier du projet.

Coté technique, la centrale de Champagnac la rivière est-elle en capacité de recevoir la production de cette usine solaire au sol ? Bien que d'après l'étude sérieuse de Thomas Fischer, la production annoncée par CORFU solaire sera inférieure !!

Je tiens à préciser que je suis pour la production d'énergie avec des panneaux solaires, j'ai moi-même une étude en cours sur toiture, mais **contre ce projet dévastateur** des terres agricoles.

Bien cordialement

Laurence Massicot-Broc

22)

Je souhaite participer à l'enquête publique du projet photovoltaïque de la commune d'Oradour sùr Vayres.

Avis favorable au projet.

Bonne réception

Monsieur Normand Vincent

23)

Bonjour. Je suis Morgane Plastre

Voici mon avis sur le projet de parc photovoltaïque à Oradour sur Vayres.

Je suis fortement défavorable à ce projet qui va à l'encontre de toute logique.

La France est en déficit de terres agricoles. Ces terres intéressent de jeunes agriculteurs et pourraient être cultivées.

Le terrain va être clôturer empêchant la faune sauvage de se déplacer librement et détruisant au passage le lieu de vie de diverses espèces.

Au niveau touristique, tous les riverains proposant des gîtes peuvent mettre la clé sous la porte si le projet voit le jour. Les personnes venant passer leurs vacances en limousin viennent se mettre au vert. La vue sur des champs de panneau n'est pas très vendeur.

Avec les panneaux solaires, c'est seulement 10% de l'énergie du soleil qui est renvoyé. 75% sera dissipé en chaleur. Alors même que l'on parle quotidiennement de réchauffement climatique, artificialiser encore plus de sol est-il envisageable ?

Il y a suffisamment d'espaces possibles pour implanter des panneaux sans empiéter sur des espaces naturels. Commençons par recouvrir tous les bâtiments (usine, magasin, salle des fêtes, hangars) et tous les parking des zones commerciales avant des chercher à utiliser des champs qui dans l'état peuvent être utile.

24)

A l'intention du commissaire enquêteur,

**JE SUIS CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE** sur des terres naturelles, forestières, ou agricoles comme à Oradour sur Vayres avec le projet de l'entreprise

## CORFOU SOLAIRE.

Il faut stopper l'artificialisation des sols et apprendre à maîtriser notre consommation en électricité, tout en développant le photovoltaïque sur les zones déjà urbanisées, les toits, les ombrières de parking, les anciennes usines, les remblais et les décharges, les anciens aérodromes...Voilà la priorité.

Le Limousin et ses paysages, son Tourisme Vert doivent être préservés.

Les champs de panneaux solaires sur plusieurs dizaines d'hectares sont une nuisance visuelle, en premier lieu pour les hameaux à proximité des Bregères et des Gardelles, mais aussi pour les randonneurs, et toute la population qui affectionne son territoire avec son alternance de prairies, de champs et de forêts. L'implantation de haies le long de la route ne préservera somme toute que les automobilistes !

Le parc solaire sera entièrement clôturé, et c'est pourquoi c'est un non-sens sur le plan de l'écologie. Les espèces ont besoin de se déplacer, les interactions entre les écosystèmes sont nécessaires au maintien de la biodiversité. Biodiversité, qui sera de plus, altérée par les travaux occasionnés par la construction, l'entretien et le démantèlement de la centrale...Protéger des zones humides ( 13 Ha) ne suffit donc pas, et l'on sait maintenant que la fragmentation des milieux est l'une des plus grandes atteintes au maintien de la biodiversité en empêchant la libre circulation et donc les échanges entre les espèces. A noter que l'étude d'impact réalisée concernant l'inventaire des espèces est incomplète puisqu'elle ne concerne pas la période de Novembre à Février.

Les panneaux seront au plus bas à 1,25 m, donc comment cet hypothétique agriculteur/éleveur se déplacerait-il sur ces parcelles si un animal devait être soigné ? Comment entretiendrait-il ces espaces et comment pourrait-il y faire les foin ? Et quel serait son intérêt à occuper un espace industrialisé dans la mesure où l'une des principales motivations pour ce métier se trouve être la qualité de vie en plein air dans la nature ? L'agriculteur qui touchera une indemnité compensatrice (quelques milliers d'euros par an et par Ha), deviendrait de la sorte un sous-traitant de l'industrie, ce qui augmenterait le prix du foncier dans nos campagnes rendant leur installation impossible car inaccessible financièrement aux autres agriculteurs.

L'entreprise Corfu reprend l'argument de bien-être animal, les panneaux étant censés procurer de l'ombre ...Mais c'est une évidence qu'il y a une grande différence entre une ombre fraîche et humide fournie par un arbre, et une ombre asséchante et chaude fournie par un matériel comme les panneaux solaires, avec à la clé une augmentation du risque d'incendie, lors des périodes de canicule de plus en plus fréquentes.

La société Corfu s'engage à produire 65% de la consommation des 11000 habitants et de l'ensemble des activités de la Communauté de communes...Mais sur quelle année antérieure cette estimation a-t-elle été basée (la demande en électricité allant croissant d'années en années) ? Comment de l'électricité produite à Oradour sur Vayres et injectée dans le réseau général peut-elle être spécifiquement utilisée pour une consommation locale ? Qu'en est-il de cette boucle locale ? Le prix sera-t-il intéressant pour les habitants d'Oradour sur Vayres, et pour quelle durée ?

A aucun moment n'est abordé le démantèlement d'une telle installation, quand elle sera devenue obsolète au bout de 25 ou 30 ans, ou en cas de dépôt de bilan de la société Corfu. La réversibilité annoncée du projet peut paraître rassurante, mais sous-entend que le site devra être restauré et remis en état. Qui démantèlera alors l'installation, démontera les panneaux, les pieux, les tables de support, arrachera les câbles souterrains, supportera le recyclage des batteries, capteurs et onduleurs ? Quel en sera le coût pour la population ?

Les villes et villages ayant pour obligation de privilégier leur urbanisation dans leur cœur ou dans les zones à proximité, ici, le PLU permettant les constructions dans ce lieu complètement isolé en pleine campagne peut donc être aussi contesté.

L'ADEME a répertorié 115 sites en Haute-Vienne déjà artificialisés, susceptibles d'être utilisés pour le développement du photovoltaïque sans amputer les espaces naturels, et en Nouvelle Aquitaine 36 000 ha sont disponibles.

**A NOTER QUE TOUS LES 10 ANS, UNE SURFACE ÉQUIVALENTE À UN DÉPARTEMENT EST ARTIFICIALISÉE. ALORS METTONS TOUT EN OEUVRE POUR ENRAYER CE PHÉNOMÈNE GRAVISSIME !**

**LES ACTEURS DE LA FILIÈRE SOLAIRE DOIVENT À PRÉSENT TENIR COMPTE DE CES NOUVEAUX IMPÉRATIFS DE RESPECT DES SURFACES NON ENCORE ANTHROPISÉES.**

Muriel LÉOPOLD

25)

Bonjour,

Nouvellement arrivée dans la région fin 2020, c'est avec une grande surprise que j'ai appris que lors d'un conseil municipal le promoteur de photovoltaïque Corfu a été invité pour présenter le projet sans que cette intervention soit inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal. C'est la première fois que j'ai appris l'existence de ce projet et le ton était donné pour la suite.

Je venais d'arriver disais-je heureuse d'avoir participé à l'abandon du projet de carrière de Lafarge pour la destruction de 104 ha de terre agricole sur la commune de Brueil-en-Vexin dans le magnifique PNR du Vexin.

Aujourd'hui le magnifique PNR du Limousin...

L'année dernière Thomas Fisher, ancien ingénieur du commissariat à l'énergie atomique s'est donné la peine de rédiger un rapport très complet et circonstancié reprenant et démontant un par un les imprécisions, pour ne pas dire mensonges, de Corfu.

Aucun contre argument n'a été donné de la part de Corfu qui s'est enfermé dans sa logorrhée avec des tracts promotionnels. Un sentiment de surpuissance de la part de ses promoteurs et de ceux qui les soutiennent, passant outre les règles les plus légitimes, apparaît comme une grande dérive démocratique.

Quand et où a eu lieu la réunion publique ?

J'attends la réponse à cette simple question.

Une terre agricole surtout en ce moment n'est pas une opération financière c'est de la survie.

En revanche les milliers d'hectares de toitures des centres commerciaux sont disponibles, et des panneaux photovoltaïques ne risquent pas d'enlaidir plus le paysage.

Merci de votre attention

Elise Levron

26)

Enquête publique parc photovoltaïque d'Oradour sur Vayres

A l'attention du commissaire enquêteur

Jean Pierre PATAUD

Vice président de la com com Ouest Limousin

Vice président du Parc Naturel Régional Périgord Limousin en charge du tourisme

Le projet de parc photovoltaïque d'Oradour sur Vayres serait une catastrophe pour le tourisme sur cette partie du département de la Haute-Vienne

Les actions de développement du tourisme ecoresponsable (tourisme durable) mené par le PNRPL et par le département via la SPL (nouvellement créée) seraient contrecarrées par ce projet.

Les professionnels du tourisme, notamment les hébergeurs seraient lourdement impactés

Les retombées économiques du tourisme sur ce territoire sont bien plus importantes en terme financier, d'emplois, de débouchés pour nos productions agricoles que ne le serait ce projet qui n'aura aucune retombée locale en terme d'emploi.

De plus, ce sont des surfaces agricoles labellisées bio, bien nécessaires pour assurer notre indépendance alimentaire qui seraient retirées de la production.

Et ce n'ai pas la pseudo production agricole, marginale et aléatoire, largement surestimée qui apportera une retombée économique

Pensez également à la protection des zones humides

La situation actuelle devrait nous rendre tous, très vigilants

Ce projet est dangereux, inutile et contraire aux ambitions de développement de notre territoire et aux enjeux sociétaux actuels

27)

Je suis contre l'utilisation de champs agricoles pour l'emplacement de panneaux photovoltaïques .  
Nous avons besoin de nos terres agricoles pour nous nourrir et nourrir le bétail..

Il faudrait d'abord :

Baisser nos consommations électriques dans nos gestes quotidiens .

Utiliser les surfaces de l'espace public et privé, c'est à dire toit maisons ,hangar, parkings,  
grands magasins ( gros consommateurs d'énergie électrique)..

Le risque de santé pour les animaux dû aux champs magnétique est à tenir compte également..

Merci pour l'écoute

Jf Chapelier

28)

Madame, Monsieur le commissaire enquêteur,

Par ce mail, je vous fais part de mon avis tout à fait défavorable quand au projet de parc  
photovoltaïque prévu sur la commune d'Oradour sur Vayres.

Je suis tout nouvel habitant dans cette région que j'ai choisie pour la qualité de vie qu'apporte  
cette nature protégée et je ne souhaite pas voir un tel projet venir gâcher la beauté de notre lieu  
de vie.

Ce projet annonce un désastre écologique évident, ces terres seront inévitablement appauvries et  
petit à petit tuées puisque la vie végétale n'y sera plus possible.

En termes d'attractivité, le risque est grand aussi : ce n'est pas une bonne affiche pour le tourisme  
de notre région et son attractivité. Il sera difficile de faire venir des gens pour venir s'y installer et  
participer au dynamisme de notre région.

Economiquement, ces terres cultivables ne doivent pas être détournées de leur fonction, a fortiori dans  
un contexte de souveraineté alimentaire en déficit. Les agriculteurs doivent être soutenus.

Je suis absolument favorable au développement des énergies renouvelables et bien conscient de  
la nécessité d'y recourir. Je pense que bien des endroits sans enjeu écologique permettraient  
d'accueillir des panneaux solaires. Je ne souhaite pas voir notre région encore si belle (par rapport  
à d'autres endroits!) saccagée et aux mains d'investisseurs pour qui seul le profit comptera.

Certain de l'attention de vous porterez à mon avis, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur,

Kévin Thomas

29)

Il était une fois un jeune médecin,

Qui à la campagne s'installa

Attirée par les charmes du Limousin

Ses vaches, ses prés, ses bois.

Elle et sa famille furent conquis

Par une ancienne et belle bâtisse,

Au sein d'un environnement tranquille

Naturel et sans artifice.

Les premières années furent paisibles

Loin de s'imaginer

Qu'un jour un exploitant avide

Viendrait tout saccager.

Haies arrachées, arbres centenaires découpés

Zones humides drainées, sols glyphosés...

Avant d'initier une conversion bio

Pour récolter les subventions désirées.

Mais au bout de 5 ans, la manne s'est tarie.

Alors le propriétaire s'est dit

Que louer ses terres au promoteur solaire  
Lui rapporterait de l'or,  
Sans aller en enfer.  
Il en a parlé au chef du village,  
Lui promettant monts et merveilles.  
Mais pour ne point nuire  
A l'avancement de ce grand projet,  
Mieux valait que les villageois  
Ne soient pas informés.  
Ces derniers découvrirent effarés  
L'ineptie de ce fou projet :  
Recouvrir des hectares de champs  
De panneaux réfléchissants,  
Prendre le soin de les clôturer  
Pour qu'aucune âme malveillante  
Ne vienne les déranger.  
Finie la terre qui nourrit, finie la terre vivante,  
Finie l'agriculture, fini le tourisme  
Finie l'attractivité, finis les beaux paysages  
Finies les balades, finie la biodiversité,  
Les chevreuils n'auront qu'à contourner...  
L'horizon sera bouché  
Par des plateaux de verre et d'acier.  
Et le villageois dans tout ça ?  
Il n'a guère son mot à dire,  
Il regarde, incrédule,  
Le rouleau compresseur avancer,  
Et n'aura que ses yeux pour pleurer.  
Et le médecin de campagne,  
Que vient-il faire dans cette histoire ?  
Elle a tenté de sensibiliser, d'alerter.  
Des conversations elle a engagé,  
Des pétitions elle a fait signer  
Avec l'aide de ses amis et voisins révoltés.  
Mais le roitelet et sa cour ont voté  
Favorablement à l'unanimité.  
Dépitée, le jeune médecin a décidé  
Que de telles pratiques elle ne pouvait cautionner.  
Le village d'à côté ne s'est pas senti concerné...  
Son cadre de vie bientôt dévasté,  
Sa maison dévaluée,  
Elle quittera symboliquement  
Le territoire administratif concerné.  
Ses patients éplorés et inquiets  
Sont bien difficiles à consoler  
Dans ce désert médical  
Déjà bien sinistré.  
Un tel mépris des citoyens  
Je n'avais encore point rencontré.  
La morale de cette histoire  
Est de notre époque le triste reflet :  
Décidément l'appât du gain  
Vaut bien quelques accommodements éhontés...

Dr Chrystelle MARTIN

A l'adresse du commissaire enquêteur :

ce projet est en contradiction avec la volonté gouvernementale de lutter contre l'artificialisation des sols. A l'heure où les questions de la sécurité des approvisionnements alimentaires, de la lutte contre le réchauffement climatique, de la sobriété énergétique s'imposent, on ne peut qu'être défavorable à un tel projet qui artificialise des terres agricoles utiles à la communauté et augmente le réchauffement climatique alors qu'on le combat par la végétalisation des surfaces (que mettent par exemple en avant de nombreux projets urbains). De nombreuses alternatives existent dans le domaine photovoltaïque, par exemple l'utilisation de toitures de bâtiments commerciaux et industriels, de couverture de parkings...

Je suis donc particulièrement défavorable à ce projet.

Emmanuel Henriot

31)

Madame la commissaire,

Je reviens vers vous comme suite à notre rencontre en mairie d'Oradour-sur-Vayres le 17/02/2023.

Lorsque j'ai évoqué le manque criant de concertation publique autour de ce projet, vous m'avez rétorqué que vous étiez certaine qu'une réunion publique avait été organisée, et que le porteur de projet ou la mairie d'Oradour vous en avait donné la preuve écrite, à travers un document listant les diverses réunions ayant jalonné l'instruction de ce projet. Vous n'aviez pas ce document en votre possession ce jour là, nous n'avons donc pas pu le consulter ensemble.

Vous m'avez également précisé que vous aviez par le passé été amenée à donner un avis défavorable sur un projet éolien, au motif que la population n'avait pas été suffisamment consultée.

Je vous confirme pour ma part qu'aucune réunion publique n'a été organisée par le porteur de projet et/ou la mairie d'Oradour-sur-Vayres. J'ai pu le vérifier à travers les notes que j'ai prises lors d'une rencontre avec M. Simonneau en novembre 2020 : M. Simonneau avait conscience que le COVID avait empêché jusque là ce débat, et qu'il serait nécessaire d'organiser une réunion publique par la suite. Cette réunion n'a jamais eu lieu.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir en prendre acte dans l'avis que vous rendrez.

Merci de votre attention.

Cordialement,

Thomas Fischer

32)

Bonjour,

En tant que résidente de la commune de Champagnac, je suis contre le projet de panneaux photovoltaïques prévu sur la commune d'Oradour sur Vayres que je considère comme une catastrophe écologique.

Cordialement,

Eva Girard

33)

Je soussignée Dominique Passemar, résidant aux Jarosses 87150 Champagnac la Riviere, déclare par la présente, être en total désaccord avec le projet de la pose panneaux photovoltaïques à Oradour sur vayres.